

**RÉPONSE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CASTEL,
MAIRE DE LA COMMUNE DE CORBIÈRES-EN-PROVENCE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET
DE LA GESTION DE
LA COMMUNE DE CORBIÈRES-EN-PROVENCE**



Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
Greffe
17, Rue de Pomègues

13295 MARSEILLE CEDEX 08

N/RF : JCC/LL

V/RF :

Objet : réponse au rapport d'observations définitives

Corbières-en-Provence,
Le 01 juillet 2022

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Chambre régionale des Comptes en date du 30 mai 2022, je réitère mes propos précédents.

En effet rien n'est contestable jusqu'au budget 2022.

Je rappelle les raisons qui ont emmenés les difficultés que nous avons rencontrées :

- Obligations de surinvestissement dû à l'afflux massif de populations, rendu possible par le nouveau PLU de 2008, voté trois jours avant les élections, qui nous ont porté au pouvoir ! Nous avons donc dû réagir, car rien n'était prévu tant en matériel, qu'en moyens humains ou en locaux.
- Chute drastique de notre DGF à partir de 2014 (125000 € en 2014 – 25000 € en 2022).
- En 2016, nous avons initié une série d'économies budgétaire, qui nous a permis en 6 exercices budgétaires de passer d'un déficit de 330 000 € environ à un excédent de fonctionnement de 60 000 € environ, au compte administratif 2021.

Le budget 2022 est équilibré en prévoyant les augmentations importantes de certains postes, comme l'eau, l'électricité, le carburant et les combustibles.

A mi-année, nous respectons l'épure budgétaire tout en ayant minimisé les recettes : compte 6459 : 10 000 € - compte 73211 : 36 000 € (régularisation de la TOM voté par DLV Agglo.)

Compte 73224 : 16 000 € - compte 74834 : 8 000 € - compte 7478 : 18 000 € (remboursement cantine à 1 €)

Tout cela laissant espérer un résultat 2022 de l'ordre de 100 000 €.

Sur le budget d'investissement, la réalisation de notre PLU, qui a plombée la commune en 2008, va cette fois générer de fortes rentrées d'argent plus de 2 millions d'euros.

Nous avons des compromis signés et d'autres vont arriver d'ici la fin de l'année, (vente de l'ancien stade de foot pour 1 020.000 € à la société CITIC).

De plus, grâce à la délibération instaurant la taxe sur les terrains devenus constructibles, c'est 10 % du montant de la vente des terrains privés, qui vont tomber dans l'escarcelle de la commune, 70 000 € sûrement avant la fin de l'année, car le permis pour un lotissement privé va être déposé la semaine du 4 juillet 2022, (prix de vente du terrain 720 000 €).

Bien entendu, aucun prêt bancaire n'est envisagé par la commune, rien ne le justifie.

Les petits investissements votés par délibération ne seront réalisés que si les subventions demandés (60 % pour l'école et 50 % pour l'achat du bar) sont obtenues, résultats en septembre et si les biens sous compromis sont réellement vendus...

Notez que, notre annuité d'emprunt tombe de 33 000 € sur le budget 2022, soit plus de 20 % en moins.

A notez également, que si notre endettement est supérieur à la moyenne, une partie de celui-ci finance des investissements immobiliers qui rapporte au budget principal 50 000 € par an, donc 500 000 € d'emprunt qui rapportent 50 000 €, soit 10 %, je pense, sincèrement que beaucoup aimerait les avoir.

Vous insistez sur le manque de trésorerie, bien sûr, tout le monde aimerait avoir plus de trésorerie, mais jusqu'à preuve du contraire, nos agents, nos banquiers et nos fournisseurs sont payés en temps et en heure !

Je terminerai en apportant quelques précisions sur le marché immobilier dans ma commune, comme d'ailleurs dans les communes alentours, que vous ne semblez pas bien connaître, le département des Alpes-de-Haute-Provence est le 2^{ème} département Français en termes d'augmentations de DMTO représentant plus d'un milliard de transactions, dans un département de 165 000 habitants...

Tout ça pour dire que les terrains constructibles s'arrachent sur notre commune à des prix très élevés, j'en veux pour preuve, les 25 lettres d'intention d'achat pour les 12 lots de terrains communaux que je souhaite réaliser, au quartier des Anciens Combattants (le permis d'aménager devrait être déposé par notre bureau d'étude à la fin du mois de juillet 2022).

En conclusion, j'estime sincèrement que nos problèmes financiers ont été bien réels, mais qu'aujourd'hui tous les voyants sont au vert pour les années à venir.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Le Maire

Jean-Claude CASTEL

